



Chroniques

Rapport d'activité 2007-2008

La loi confie au Conseil national de l'information statistique (Cnis) l'organisation de la concertation entre les utilisateurs et les producteurs d'information statistique publique. Le Cnis remplit sa mission en faisant converger vers un consensus les utilisateurs – toujours exigeants – et les producteurs soumis à des contraintes de bonne utilisation des moyens publics. Il encourage les producteurs à travailler dans la transparence pour produire et diffuser une information complète, pertinente et cohérente sur l'économique, le social et les territoires.

Les processus statistiques doivent évoluer pour rendre compte des changements du monde où nous vivons, répondre aux nouvelles demandes induites par ces changements et saisir les opportunités techniques porteuses d'un surcroît d'efficacité. Ces processus s'inscrivent maintenant dans un nouveau contexte où l'information est accessible à tous sur internet gratuitement et où l'Europe devient à la fois le prescripteur principal et le premier normalisateur. Les ressources sont cependant comptées et la charge doit être réduite au minimum pour les répondants et les producteurs de statistique.

Les débats du Cnis ont permis en 2007 et 2008 de dégager de nouvelles orientations pour la statistique publique. Plusieurs d'entre eux se sont faits dans l'urgence et dans la passion. La statistique publique est régulièrement la cible de critiques et le Cnis joue pleinement son rôle quand il permet aux utilisateurs, qui ne se reconnaissent plus dans les chiffres, et aux producteurs, attachés aux règles de l'art et aux standards internationaux, de s'expliquer et de rapprocher leur compréhension des phénomènes.

Le débat sur l'écart entre l'observation objective des prix et la perception subjective du pouvoir d'achat a ainsi mis en évidence, notamment, la dispersion grandissante des situations individuelles. Un consensus s'est formé pour que la statistique publique ne fonde plus exclusivement ses observations sur la moyenne des phénomènes, mais de plus sur leur variabilité. De la même manière, les controverses sur la mesure du chômage ont conduit un groupe de travail du Cnis à demander la production d'indicateurs qui éclairent toutes les situations intermédiaires entre un emploi stable à plein temps et l'inactivité. Plus généralement s'est affirmée la nécessité pour le service statistique public de représenter la diversité des situations individuelles.

La préparation du moyen terme 2009-2013 a été une tâche majeure en 2008. Les principaux axes des cinq années à venir concerneront, du point de vue des statistiques d'entreprises, la mise en œuvre du rapport Salustro sur les groupes et celle du rapport Didier sur les catégories de taille ainsi que le suivi de la mondialisation et des éco-activités. Le domaine social verra notamment le développement de l'observation des inégalités, dans le cadre tracé par le rapport Freyssinet de mars 2007, et surtout une exploitation finement localisée du nouveau recensement.

La loi sur la modernisation de l'économie adoptée en 2008 modifie la gouvernance de la statistique publique, dans le sens recommandé par le code européen de bonnes pratiques. Elle crée une Autorité de la statistique publique qui veille à l'indépendance professionnelle de la statistique publique et à l'objectivité, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données produites. Elle renforce en même temps les prérogatives du Cnis en le chargeant de la réalisation d'un rapport annuel sur l'exécution du programme de travail de l'Insee et des services producteurs de statistique publique.

N° 9

Mai 2009

Directeur de la publication :

Philippe CUNEO

Rédactrice en chef :

Françoise DUSSERT

Responsable éditoriale :

Nadine Legendre

Maquette : STE - C. K.

Publication diffusée gratuitement,

ne peut être vendue

ISBN 978-2-11-068528-5



Jean-Pierre Duport
Vice-président du Cnis



Le Cnis appuie la statistique publique face à des enjeux de fond

Le besoin d'un accès toujours plus facile à l'information

La généralisation de l'accès gratuit via l'internet aux résultats produits par la statistique publique a révolutionné ces dernières années les rapports avec les utilisateurs. Une rencontre autour de ce thème a été organisée en janvier 2007. Les 260 participants de toutes origines professionnelles ont fait ressortir de nouvelles voies de progrès : la cohérence interne du système de diffusion de l'Insee, à replacer dans la cohérence d'ensemble du système de diffusion de la statistique publique et dans la relation avec Eurostat ; l'accès amélioré à des données localisées plus nombreuses et plus variées (infra-communales, cartographiques, ...). Les *Chroniques du Cnis* ont consacré à ce même sujet leur numéro de juin 2007.

Beaucoup de préoccupations renvoient à un besoin général d'accompagnement des utilisateurs. Enrichir les métadonnées

insuffisantes, voire inexistantes dans certains cas, autour des données diffusées via l'internet s'avère une priorité.

L'impératif européen

Les règlements d'Eurostat déterminent une part importante des nouvelles opérations statistiques dont le Cnis assure l'examen. Si la comparabilité entre pays des statistiques collationnées par Eurostat est largement appréciée, la place limitée restant aux initiatives nationales est souvent regrettée. Le Cnis a examiné plus particulièrement certains des domaines ainsi concernés.

La conduite de la politique agricole commune explique que la statistique agricole soit largement sous influence européenne. Il en est de même pour le cadre général des statistiques d'entreprises et pour plusieurs opérations structurantes dans le domaine social, y compris depuis 2008 le recensement de la population.

Eurostat est partie prenante à plusieurs opérations sur l'environnement et notamment sur l'information géographique, les pesticides, l'utilisation du sol et les indicateurs de développement durable ainsi que

sur la consommation de ressources et la production de polluants et de déchets.

En matière financière, des statistiques plus détaillées et plus complètes sur la détention de titres sont prévues. L'enquête-pilote sur les échanges intra-groupes des filiales résidentes de groupes étrangers répond au règlement FATS (Foreign Affiliate Trade Statistics).

La nécessité d'alléger la charge d'enquête et de valoriser les gisements de données administratives

La mobilisation des sources administratives à des fins statistiques continue de se développer dans la plupart des domaines d'observation. Cela permet de diminuer la charge de collecte auprès des unités observées. Ces sources sont souvent les seules disponibles pour les analyses localisées.

Emblématique, le programme Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane) tire parti de la disponibilité plus rapide de l'information fiscale. Il valorise également les déclarations annuelles de données sociales (DADS) par les entreprises et l'information douanière. L'effort de substitution de données administratives aux résultats d'enquêtes devra être poursuivi. Le Cnis a accompagné et soutenu la conception et la mise en place du dispositif.

Le Conseil est attentif aux difficultés encore rencontrées, spécialement auprès de certaines autorités de régulation, pour accéder à l'information. Par ailleurs, les chercheurs ont moins facilement que les statisticiens accès à ces fichiers, notamment aux informations de source fiscale. Il en est de même pour les acteurs locaux, notamment les chambres consulaires, pourtant dépendants de ces sources pour le bon exercice de leurs missions.

Des avancées obtenues grâce aux travaux du Cnis

La statistique publique est régulièrement la cible de critiques. En 2007, celles-ci ont été

Le Cnis : une représentation de la société civile

L'**Assemblée plénière** réunit une fois par an les représentants des utilisateurs de la statistique publique (Élus nationaux et locaux, organisations syndicales et patronales, chambres consulaires, associations et administrations).

Un nombre restreint d'entre eux constituent le **Bureau du Cnis**, instance exécutive qui se réunit usuellement à un rythme trimestriel et, plus souvent si les circonstances le justifient.

Le travail de fond est réalisé au sein de **formations** spécialisées permanentes qui se réunissent une ou deux fois par an et de **groupes de travail** constitués en tant que de besoin pour approfondir un thème précis.

Les formations sont présidées par des personnalités représentatives des utilisateurs, assistées par des rapporteurs issus des services producteurs.

Le **secrétariat** de l'ensemble est assuré par l'Insee.

Avec la réforme de la gouvernance de la statistique publique, la structure du Cnis sera plus ramassée dès 2009.

Organe de concertation, le Cnis souhaite entendre tous les utilisateurs de la statistique publique. Les débats évoqués plus haut ont provoqué une assistance accrue : 384 personnes ont assisté aux réunions de l'ensemble des formations contre 298 en 2006. Les débats de la formation *Emploi, revenus* ont drainé à eux seuls 30 % de ces présences.

En 2008 les utilisateurs ont été moins nombreux aux réunions des formations, mais ils ont participé massivement aux quatre rencontres de préparation du programme moyen terme 2009-2013.



particulièrement virulentes et ont été relayées par de hauts responsables politiques et économiques. Face à cela, les organismes statistiques internationaux se sont portés garants de la qualité technique de la statistique française. Ces critiques ou ces incompréhensions interpellent les statisticiens. Elles tiennent à ce qu'une partie de la population ne se reconnaît plus individuellement dans des représentations statistiques conçues en termes de moyennes et de catégorisations ou dans une optique macroéconomique. Plusieurs débats au sein du Cnis ont fait écho à ces préoccupations.

Observation objective des prix et perceptions subjectives du pouvoir d'achat

Les controverses se sont concentrées en 2007 sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat. Deux rapports se sont attachés à clarifier la situation. Le premier, confié à Robert Rochefort et Philippe Moati, émanait du Conseil d'analyse économique. Le second, suscité par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi fut confié à Alain Quinet. Ces deux rapports s'inspirent substantiellement des débats antérieurs conduits au sein du Conseil dont a rendu compte en mars 2006 un numéro des *Chroniques du Cnis : De la perception à la mesure du pouvoir d'achat*. Les rapports réaffirment la qualité et la pertinence de l'indice des prix de détail, qui répond au besoin macroéconomique de mesurer l'inflation. Ils reviennent sur les ambiguïtés résultant de la confusion avec une autre demande sociale de nature différente : mesurer la baisse du pouvoir d'achat individuel que ressentent de nombreux ménages. Le premier rapport propose notamment de définir un champ des dépenses contraintes et de mieux tenir compte du logement dans un indice des prix élargi. Le second rapport va dans le même sens et propose de nouveaux outils pour suivre l'évolution et la répartition du pouvoir d'achat « par tête ». Le Cnis fait siennes ces recommandations.

Niveaux de vie et inégalités

Jacques Freyssinet, président du Conseil scientifique du Centre d'études de l'emploi, a exposé devant la formation *Emploi,*

revenus les préconisations du rapport *Niveaux de vie et inégalités sociales* établi par le groupe de travail qu'il a présidé. Un effort considérable s'impose sur les revenus du patrimoine et les patrimoines eux-mêmes ainsi que sur l'emploi, la position par rapport au marché du travail et les aspects d'instabilité et d'insécurité de l'emploi. Repérer les mécanismes générateurs d'inégalités requiert de croiser les catégories sociales, la position par rapport à l'emploi et la composition de la famille. Le Cnis suit attentivement la mise en œuvre de ces recommandations. L'interformation Statistiques sociales a entendu en novembre 2008 l'état des lieux encourageant établi par l'Insee. La publication annuelle de l'Insee *France, portrait social* fournit désormais les principaux indicateurs préconisés par le groupe de travail.

Le halo du sous-emploi et du chômage

La formation *Emploi, revenus* a identifié un fort besoin d'approfondissement du thème des situations de sous-emploi, d'emploi précaire ou à temps partiel qui constituent une sorte de halo autour du chômage. Le Cnis a mandaté en 2007 un groupe de travail pour proposer une batterie d'indicateurs sur ces situations. Jean-Baptiste de Foucauld, inspecteur général des finances, a présidé le groupe.

Remis en septembre 2008, le rapport privilégie la valorisation des sources existantes. Il insiste sur le bon usage des indicateurs et sur le danger de considérer l'un d'eux isolément. Il recommande d'améliorer l'information sur les trajectoires individuelles d'emploi et la compréhension de l'équilibre offre-demande sur le marché du travail.

L'enquête Trajectoires et Origines et le débat sur les statistiques ethniques

L'enquête Trajectoires et origines vise à documenter l'intégration des personnes issues de l'immigration et les discriminations qui les touchent. Elle a fait l'objet de vifs débats dans le cadre du Cnis. Elle a aussi retenu l'attention de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

(Cnil) et s'est trouvée concernée par une décision du Conseil constitutionnel.

Une démarche préalable de concertation et plusieurs réunions au Cnis ont permis d'aboutir à un très large consensus sur l'inscription et la formulation de questions sensibles dans le questionnaire de l'enquête. Quelques principes ont été énoncés sur ces thèmes. La Cnil a émis des recommandations qui notamment proscrivent tout référentiel ethno-racial.

L'importance des panels et le débat sur Elfe

Les panels suivent les mêmes individus d'une population pendant plusieurs années. Ils apportent des enseignements irremplaçables sur les trajectoires individuelles mais seulement après un long délai. Plusieurs ont été présentés au Cnis. En particulier, l'interformation Statistiques sociales a centré sa réunion de 2007 autour du projet d'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe). Une cohorte de 20 000 enfants qui naîtront en 2009 sera suivie jusqu'à l'âge adulte. Le développement de l'enfant dans son milieu sera analysé dans son rapport avec les situations traversées, relevées par des enquêtes régulières et des rapprochements avec d'autres sources statistiques et administratives. Le projet se distingue par son horizon particulièrement lointain, par la variété des informations recueillies, par le caractère sensible de certaines d'entre elles et par la nature des sources mobilisées. Nombre de questions en rapport avec la protection de la vie privée requièrent donc la vigilance du Cnis.

Le Conseil a assorti son approbation de strictes exigences. La gouvernance et la transparence de l'opération devront être exemplaires. La Cnil, qui a été étroitement associée aux débats, devra continuer à l'être dans le déroulement du projet. Ce projet est encore à ce jour en attente d'un financement suffisant.

La problématique « groupe d'entreprises »

L'interformation Statistiques d'entreprises a entendu en avril 2007 les rapporteurs du



groupe de travail « *Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes* » présidé par Edouard Salustro. L'observation du groupe ou de la division opérationnelle de groupe en tant qu'unité statistique s'avère plus pertinente que celle des unités juridiques. Le Cnis a souligné la qualité du projet de rapport et en a approuvé les principales recommandations, dont les conséquences pour la statistique structurelle d'entreprises devraient s'avérer majeures.

En 2008, deux groupes de travail ont prolongé ces travaux. L'un est consacré à la transposition et à l'adaptation des nouvelles notions à la sphère financière, l'autre à la transposition des règles du secret statistique aux nouvelles unités statistiques.

La mise en œuvre des recommandations émises sur les besoins d'information sur les transports

La formation *Transports tourisme* a été informée au printemps 2007 des suites données aux travaux du groupe de travail présidé par Maurice Bernadet qui a établi en 2006 un *Inventaire des besoins d'information sur les transports*. Le rapport recommandait plusieurs dispositions juridiques et pratiques pour répondre aux difficultés que pose la décentralisation et la privatisation des infrastructures. D'autres recommandations portaient sur la connaissance des flux internationaux, des flux intermodaux et des déterminants des choix entre modes. Le rapport a été présenté le 6 avril 2007 au comité directeur Transports qui a mis en place une coordination entre les directions concernées du ministère.

La segmentation des entreprises par tranche de taille

Les PME dites indépendantes demandaient régulièrement à être reconnues et visibles en tant que telles dans les publications de la statistique publique. L'article 51 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME) est allé plus loin en prévoyant de distinguer pour les besoins de l'analyse économique les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes

entreprises. Le Cnis a été chargé de définir ces catégories. Il a constitué un groupe de travail dont la présidence a été confiée à Michel Didier, directeur général de COE-Rexecode. Le groupe a pu s'appuyer sur les réflexions conduites antérieurement avec la CGPME pour proposer en quelques semaines des définitions opératoires basées sur les effectifs, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

La localisation des populations et ses mutations

Avec la désertification de certaines zones rurales et l'arrivée de nouvelles populations dans d'autres zones, la thématique de la localisation des populations porte sur des territoires plus larges que ceux traditionnellement concernés par l'étalement urbain. Cette observation reste une priorité du Cnis. Elle repose fortement sur le recensement de la population.

Au sein de la formation *Urbanisme, équipement, logement*, des échanges ont montré la diversité et la complémentarité des centres d'intérêt et en conséquence le nécessaire arbitrage entre l'observation des coûts du foncier et du transport, le besoin d'un géoréférencement des données, la nécessité d'assouplir les règles d'accès à l'information fiscale. Plus généralement, il convient de rééquilibrer la collecte d'information entre l'habitat et l'immobilier d'activité. Un groupe de travail élargit ces réflexions et prépare l'actualisation par l'Insee de ses zonages d'étude auxquels sont associées les notions d'aires urbaines, d'espace rural, de zones d'emploi et de bassins de vie.

L'égalité de traitement due aux Dom et Com

Le champ de nombreuses statistiques publiques est restreint à la métropole. Le Cnis s'est saisi de cette anomalie. Un groupe de travail a ainsi été constitué fin 2006 sur la question des statistiques dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer (Dom et Com).

Le rapport publié en juillet 2008 relève notamment les enjeux, particuliers aux

Com, de l'accessibilité à un plus large public d'une information cohérente, homogène et directement comparable entre territoires. L'inégalité de traitement appliquée aux Dom s'explique souvent par la qualité insuffisante de certains fichiers administratifs. Mais en ce qui concerne les enquêtes statistiques, le Cnis a pris note de l'engagement de l'Insee d'y inclure systématiquement les Dom.

La régionalisation des dépenses de l'État

La connaissance statistique des finances des collectivités locales a remarquablement progressé ces dernières années. Un groupe de travail présidé par Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances, a examiné comment cette information peut être complétée par la connaissance des dépenses régionalisées de l'État.

Le rapport publié en septembre 2008 recommande de construire, pour gagner en comparabilité, un cadre commun harmonisé qui sera alimenté de façon centralisée pour

Diffusion accrue des travaux du Cnis

Le site internet du Cnis prend de plus en plus le pas sur la diffusion papier tant auprès du grand public que des interlocuteurs réguliers. Près de 500 000 utilisateurs se sont connectés en 2007, soit 28 % de plus qu'en 2006. Si les chiffres partiels sur 2008 marquent une diminution, celle-ci peut s'expliquer, en première analyse, par la moindre intensité des débats d'actualité. Une refonte du site a été engagée en 2008 pour améliorer sa lisibilité et sa facilité d'utilisation.

Les actualités du CNIS sont disponibles sur le site pour signaler les réunions et les publications. Elles sont reprises dans une lettre qui est envoyée électroniquement aux internautes qui s'y abonnent gratuitement. Le nombre d'abonnés est passé de 800 en 2006 à 1142 en octobre 2008.

Les *Chroniques du Cnis* de format 4 pages sont elles aussi disponibles sur le site. Les livraisons de 2007 et 2008 ont rendu compte de rencontres ou de conclusions de groupes de travail.



gagner en efficacité. Les informations à collecter ne sont pas homogènes entre les régions à cause d'interprétations différentes des définitions. Un mode opératoire précis s'impose donc pour les traiter correctement.

La préparation du programme 2009-2013

Les services producteurs établissent selon un rythme quinquennal des programmes à moyen terme et les présentent au Cnis qui les examine et formule ses avis. Ces programmes s'inscrivent souvent dans le prolongement des travaux conduits au sein du Cnis. En particulier les propositions des groupes de travail dont l'activité vient d'être résumée préfigurent une large part des orientations retenues par les services statistiques.

Bilan du programme 2004-2008

Étape préliminaire de la préparation du nouveau programme, le bilan du programme précédent a été dressé à partir des observations de nombreux utilisateurs et d'échanges avec plusieurs producteurs d'information. Les points de satisfaction et les attentes restantes ainsi inventoriés ont été communiqués dès la fin 2007 aux services producteurs qui engagent alors l'élaboration des nouveaux programmes. Les principaux éléments ont été présentés devant l'Assemblée plénière du Cnis en décembre 2007. Parallèlement, une mission a été confiée à BPI (Bernard Brunhes et Fanny Barbier) pour recueillir les avis de hauts dirigeants des sphères économiques et sociales.

Le bilan du programme 2004-2008 du Cnis a mis en évidence les importants dividendes qui sont en voie d'être retirés des investissements lourds réalisés pendant la période par la statistique publique.

Le recensement rénové de la population arrive au terme du premier cycle quinquennal d'enquêtes. Il débouche dès janvier 2009 sur la publication des populations légales et à court terme sur un ensemble de nouveaux produits de diffusion qui seront finalisés au cours du nouveau programme 2009-2013.

L'Insee gère deux grands répertoires administratifs, la base des répertoires des personnes physiques (BRPP) et la base Sirene pour les entreprises et établissements. Un important investissement de modernisation a été réalisé pendant la période pour dématérialiser et simplifier les échanges avec les nombreux organismes partenaires. Ces répertoires fournissent aux statisticiens les identifiants qui sont à la base des systèmes d'enquêtes et qui permettent dans les domaines démographique et social de constituer des panels à partir de plusieurs sources. Plusieurs nouveaux panels ont été lancés ou préparés pendant la période : panels européens Silc (Survey on Incomes and Living Conditions) et Share (Survey on Health, Ageing, and Retirement), trois panels français sur les bénéficiaires et les cotisants des régimes sociaux, et le panel Elfe (Etude longitudinale française depuis l'enfance). Les premiers résultats significatifs de ces panels seront produits au cours du nouveau programme.

L'observation des prix a fait l'objet de travaux visant la création d'indices des prix des services aux entreprises, l'amélioration de l'indice des prix de détail et la rénovation de l'indice du coût de la construction. Des développements sont prévus pour le nouveau programme durant lequel les premières séries longues livreront leurs enseignements.

Enfin, les investissements portant sur l'extension du recours aux sources administratives et l'utilisation de l'internet ont déjà été mentionnés plus haut.

Succès des rencontres du Cnis pour la préparation du programme 2009-2013

Des rencontres ont été organisées autour des thèmes sur lesquels les attentes se concentrent. A travers la diversité des sujets abordés, plusieurs préoccupations se rejoignent : éclairer les situations individuelles les plus éloignées des moyennes, localiser l'information au niveau requis par les vagues récentes de décentralisation, rendre l'information encore plus accessible et mieux la documenter, traduire de façon chiffrée les problématiques du développement durable

et les tendances à la globalisation des économies.

Une première journée a été coorganisée dès septembre 2007 par le Cnis et le Service central des études et enquêtes statistiques (Scees) du ministère de l'agriculture pour analyser les besoins d'information découlant des mutations que le monde agricole est en train de connaître.

Un colloque relatif aux besoins statistiques nécessités par la conduite des politiques sociales a été organisé à Nantes en janvier 2008 par l'Assemblée des Départements de France (ADF), le conseil général de Loire-Atlantique et le Cnis. Les Départements reconnaissent pour l'essentiel la qualité et la pertinence de l'information dont ils disposent pour exercer les responsabilités qui leur sont dévolues par les lois de décentralisation. Ils mesurent l'intérêt de se comparer entre eux et conviennent qu'il est nécessaire de s'appuyer pour cela sur un système national organisé et que l'activité statistique nécessite également une collaboration avec les services de l'État, selon des dispositifs qui doivent être contractualisés.

La rencontre *Statistiques régionales et locales* de septembre 2008 a confirmé qu'il était fondamental pour les acteurs locaux que l'observation statistique soit menée à une échelle adaptée à chaque politique décentralisée, celle-ci pouvant aller jusqu'au quartier ou la zone urbaine sensible. L'attention se porte également sur les problématiques liées au vieillissement, à l'occupation de l'espace ainsi qu'à la compétitivité et l'attractivité des territoires.

La rencontre *Monnaie-finances* de mars 2008 s'est centrée sur l'accès au crédit et aux services bancaires des PME et des personnes en difficulté. L'information est encore insuffisante et il apparaît que la diversification rapide des instruments, des opérateurs et des missions est suivie avec retard par les référentiels statistiques.

La rencontre *Développement durable* d'octobre 2008, a permis d'identifier, parmi les nombreuses questions que soulève ce nouveau domaine, celles qu'il revient à la



statistique publique de prendre en charge en priorité.

Emergence de thématiques nouvelles : développement durable, évaluation des politiques publiques...

Le bureau du Cnis et les présidents de formation ont inventorié dès juin 2007 les principaux thèmes pouvant apparaître dans

le prochain moyen terme. Plusieurs demandes rejoignent les orientations du moyen terme d'Eurostat : la globalisation, les mouvements de populations, le développement durable, le vieillissement, l'énergie et l'évaluation du passage à l'euro.

L'Assemblée plénière du Cnis tenue le 19 décembre 2007 s'est centrée sur l'apport de la statistique publique à l'évaluation des

politiques publiques. Des idées forces se sont dégagées : affirmer le rôle essentiel de la statistique publique pour que les évaluations reposent sur une vision cohérente de l'ensemble des fonctions collectives, contrôler les résultats obtenus en les purgeant des facteurs parasites ; encourager la mesure de l'output des services publics ; s'interroger sur la portée et la légitimité d'éventuelles expérimentations préalables à la généralisation

Activité institutionnelle soutenue, reflet de la diversité de la production statistique

Chaque année, le Cnis examine le programme de travail des services statistiques pour l'année suivante.

Au terme de ces débats, le projet de programme statistique pour l'année suivante est présenté au bureau du Cnis puis discuté par l'assemblée plénière en vue de son adoption. L'activité courante des formations spécialisées du Cnis comprend en outre l'examen pour avis de chaque projet d'enquête.

L'inscription d'une enquête nationale dans le programme annuel nécessite que deux instances se prononcent favorablement :

- En premier lieu, la formation compétente débat de l'utilité du projet. En cas d'accord, elle délivre un avis d'opportunité ;
- En second lieu, le comité du label des enquêtes statistiques évalue la qualité technique du projet en examinant s'il satisfait aux termes de l'avis d'opportunité et en étudiant les modalités de mise en œuvre prévues par le service enquêteur. Il délivre en cas d'évaluation favorable un avis de conformité aux règles de l'art. L'enquête obtient ainsi un label d'intérêt général et de qualité statistique qui peut être assorti, le cas échéant, du caractère obligatoire.

Avis d'opportunité et bilan quantitatif de l'activité des formations

La formation *Emploi, revenus* délivre une large part des visas sur la sphère sociale.

Cette prédominance traduit la montée des préoccupations liées au chômage et au pouvoir d'achat et s'explique en outre par le fait que ces enquêtes s'adressent soit aux individus soit aux entreprises. L'interformation Statistiques d'entreprises et la formation *Industrie, IAA* délivrent le plus grand nombre des visas sur les activités productives.

Avis de conformité et bilan de l'activité du comité du label

Le comité du label a émis 56 avis de conformité en 2007, soit moins que les années précédentes. Le niveau usuel a été retrouvé en 2008 avec 78 avis.

Activité et évolution du comité du secret statistique

Le comité du secret statistique délivre les habilitations aux chercheurs qui demandent à accéder à un fichier détail d'enquête sur les entreprises. Il s'est réuni à son rythme trimestriel habituel en 2007 et 2008. Il a rendu ces deux années respectivement 238 et 226 décisions par lesquelles il a habilité respectivement 102 et 91 demandeurs. Ces chiffres sont en hausse sur les années antérieures.

Depuis 2008 le Comité du secret examine les demandes de dérogations aux délais de protection des données institués par la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives.

Comité du contentieux

Ce comité traite les défauts de réponse aux enquêtes obligatoires. En 2007, il a examiné 2 317 cas de non-réponses et formulé 1 643 propositions d'amendes, chiffres particulièrement faibles par rapport aux autres années, notamment 2008 où ils s'élevèrent à 6 487 cas de non-réponses et 4 422 propositions d'amendes.

Commission des nomenclatures économiques et sociales

Chargée de tenir à jour les nomenclatures officielles, son activité a été marquée en 2007 par la transposition de la nomenclature d'activités européenne NACE dans la révision n° 2 de la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2). Les travaux ont débouché sur la publication de cette nomenclature au Journal officiel du 30 décembre 2007.

La consultation nationale sur ce projet avait été engagée dès 2004. La nouvelle NAF ne compte guère plus de postes que l'ancienne alors que la NACE s'est largement étoffée, ce qui va dans le sens de leur rapprochement. Une place accrue revient aux services, à l'agriculture et aux activités à fort contenu technologique, au détriment des industries traditionnelles.

La commission a en outre validé le principe de coïncidence entre les nomenclatures de produits européenne et française CPA 2008 et CPF rév. 2. Elle a suivi l'avancement du projet de révision de la nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA). La nouvelle version NAFA rév. 2, emboîtée dans la NAF rév. 2, est entrée en vigueur elle aussi au début de l'année 2008.

Avis d'opportunité délivrés en	Total	Statistiques sociales	Statistiques d'entreprises
2007	52	26	26
2008	59	31	28



d'une mesure, compte tenu des inégalités qu'elles peuvent engendrer.

Plusieurs formations ont débattu d'autres travaux d'évaluation engagés dans la sphère sociale tels que les indicateurs de suivi des cent objectifs annexés à la loi de santé publique.

Renforcement de la communication sur le recensement de la population

L'affluence aux réunions traitant du recensement atteste de son importance aux yeux des acteurs locaux. Certaines incompréhensions s'avivent avec le régime permanent de diffusion des résultats. C'est ainsi que le calage des résultats sur l'année médiane du cycle et le délai nécessaire entre le millésime des données et la date de leur diffusion doivent être réexpliqués régulièrement.

Le plan de diffusion proposé par l'Insee suscite d'autres réactions. Le Cnis insiste sur l'opportunité apportée par l'internet pour développer côte à côte une offre destinée au grand public et une autre réservée à des publics spécialisés.

La responsabilité dévolue aux communes de la mise en oeuvre des enquêtes de recensement a conduit à la mise en place au sein du Cnis de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp). Les discussions y ont notamment porté sur le questionnaire, les opérations particulières en direction des mal-logés et l'organisation des agents communaux recenseurs et coordonnateurs.

La Cnerp a réalisé pour la première fois en 2007 une enquête menée sur le coût du recensement. Il en ressort que les frais de personnel représentent plus de 90 % des dépenses de fonctionnement du recensement dans les trois quarts des communes. Les autres frais ne prennent de l'importance que dans les plus grandes communes. Dans celles de plus de 10 000 habitants, les dépenses relatives au répertoire d'immeubles localisés (qui sert de base de sondage aux enquêtes de recensement) représentent plus de 20 % des dépenses de collecte.

La dotation forfaitaire de recensement versée aux communes ne couvre qu'une partie de leurs dépenses : supérieure à 50 % en moyenne dans les communes de moins de 10 000 habitants, mais à 32 % en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants.

La commission relève la situation particulière des villes de 5 000 à 10 000 habitants, qui cumulent une lourde charge de collecte et des difficultés dans le recrutement des agents recenseurs.

Présentation et examen des programmes

La demande sociale exprimée au sein du Cnis excède les capacités des services producteurs. Ceux-ci doivent assumer les arbitrages nécessaires dans l'établissement de leurs programmes à moyen terme. Les avis formulés par les formations spécialisées et l'avis général émis par l'Assemblée plénière saluent les orientations retenues, mais soulignent également celles qu'ils conviendraient aussi de prendre en charge.

Les formations et l'assemblée plénière expriment en outre des positions plus générales sur le fonctionnement ou l'environnement de la statistique publique. Par exemple, le Conseil encourage non seulement la diffusion mais aussi la collecte par l'internet. Il relaie le besoin général d'accompagnement exprimé par les utilisateurs qui peinent à trouver l'information et demandent que des métadonnées enrichissent les données diffusées via l'internet. La localisation fine des données est reconnue comme un autre besoin essentiel des acteurs locaux. Un accès plus facile aux données individuelles est revendiqué par les chercheurs en sciences humaines, et le Cnis soutient le projet de centre sécurisé que l'Insee prévoit de mettre en place à cette fin. Sur un autre plan, le Cnis recommande de simplifier le système sur les échanges internationaux de biens, de progresser dans la mesure des échanges internationaux de services, de mieux articuler les nomenclatures sociales françaises et internationales et de participer plus activement en amont à l'élaboration du programme européen de statistique.

Les statisticiens expliquent et rendent compte

La remise à plat du calage annuel des données sur le chômage et l'emploi

Une réunion de la formation *Emploi, revenus* a permis à l'Insee d'expliquer le report de la publication des chiffres du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). L'Insee a expliqué en mars 2007 que les deux sources utilisées pour l'estimation mensuelle du taux de chômage BIT divergeaient de manière substantielle. Cela justifiait que l'Institut privilégie désormais son enquête *Emploi* pour estimer le chômage BIT et qu'il en espace la publication selon une périodicité trimestrielle.

La mesure des prix des services aux entreprises

La France a œuvré dans le passé pour faire introduire dans les règlements statistiques européens l'élaboration d'indices des prix des services aux entreprises. En mai 2007, l'Insee a détaillé devant la formation *Commerces, services* le bilan de la collecte et de la diffusion de ces indices, secteur par secteur. L'intérêt de ces indices pour améliorer les diagnostics conjoncturels a été mis en exergue. Des exposés ont abordé des exemples d'analyses mobilisant les prix des services et les perspectives de développement. Par voie de conséquences, les comptes nationaux sont désormais en capacité d'opérer un partage volume/prix pour ces activités.

Présentation de résultats marquants ou de nouveaux instruments

L'Insee a présenté à la formation *Transports, tourisme* une nouvelle méthode d'estimation de l'emploi salarié dans le tourisme qui est mise à la disposition des directions régionales de l'Institut afin qu'elles puissent répondre aux demandes locales. Ces travaux valorisent la source des déclarations annuelles de données sociales (DADS) mais par là-même ignorent à ce stade l'emploi public.



Le SSM agriculture a présenté les indicateurs de durabilité des exploitations agricoles qu'il a établis avec un appui extérieur. Une méthodologie européenne est adaptée en la restreignant aux indicateurs calculables à partir des seules données recueillies via le réseau d'information comptable agricole.

En 2006, le premier rapport annuel *L'état de santé de la population en France* a été réalisé à partir du chiffrage des indicateurs de suivi des cent objectifs annexés à la loi de santé publique. Ce travail a été présenté devant la formation *Santé, protection sociale* par la direction de la Recherche, des Études et de l'Évaluation du ministère de la santé (Drees).

La formation *Emploi, revenus* a entendu une présentation suivie d'une large discussion sur le thème des tensions sur le marché du travail et des emplois vacants, thèmes où les difficultés conceptuelles accentuent les défis statistiques.

La réforme de la gouvernance de la statistique publique

Pris en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, deux décrets régissent les instances de gouvernance de la statistique publique. La gouvernance de la statistique publique est désormais articulée autour d'une organisation ternaire :

- Le Cnis intervient en amont. Il organise la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques. Il exerce un suivi non seulement de ses propres avis, mais aussi de l'exécution du programme de travail des organismes statistiques, ce qui constitue un renforcement de ses prérogatives. Le Cnis sera un organisme plus ramassé : moins de membres et moins de commissions spécialisées, celles-ci se substituant aux formations. Son président ne sera plus le ministre, ce qui renforce son indépendance.

- Au centre du dispositif, l'Insee et les Services statistiques ministériels arrêtent leur programme de travail et l'exécutent.

- La nouvelle Autorité de la statistique publique est garante de l'indépendance professionnelle du service statistique public. Elle évalue a posteriori la qualité du travail de la statistique suivant deux prismes, d'une part le code européen des bonnes pratiques auquel se rattachent l'objectivité, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données produites, d'autre part la correspondance entre les demandes du Cnis, le programme de travail arrêté et son exécution. Elle émet des avis et diffuse un rapport annuel.

Par ailleurs, le Comité du secret statistique, qui n'était compétent que pour autoriser l'accès des chercheurs aux données sur les entreprises, voit ses missions précisées et étendues aux données relatives aux personnes.

Publications du Cnis 2007-2008

Les chroniques :

- N° 8 « Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir » - Présentation du rapport du groupe présidé par J. B. de Foucauld.
- N° 7 « Niveaux de vie et inégalités sociales » : une amélioration nécessaire de l'information statistique.
- N° 6 « L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet ».

Les rapports :

- N° 112 Bilan du programme Moyen terme 2004-2008, novembre 2008.
- N° 111 Structural statistics based on enterprise groups and subgroups, septembre 2008.
- N° 110 Mesure des dépenses de l'État, septembre 2008.
- N° 109 Statistiques DOM COM, juillet 2008.
- N° 108 Définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, janvier 2008.
- N° 107 Statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes, janvier 2008.
- N° 106 Avis sur les programmes statistiques 2008, janvier 2008.
- N° 105 Rapport d'activité 2006, septembre 2007.
- N° 104 L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet, juin 2007.
- N° 103 Niveaux de vie et inégalités sociales, février 2007.
- N° 102 Inventaires des besoins d'informations sur les transports, février 2007.
- N° 101 Avis sur les programmes statistiques 2007, février 2007.



Secrétariat Général du Cnis
Timbre D130
18, boulevard Adolphe-Pinard
75 675 Paris cedex 14

Téléphone : 01 41 17 52 62
Télécopie : 01 41 17 55 41
www.cnis.fr

Pour en savoir plus

« Bilan du programme moyen terme 2004-2008 », Rapport du Cnis n° 112, novembre 2008

Les comptes rendus des formations 2007 et 2008 du Cnis disponibles sur le site : <http://www.cnis.fr/>